



Résultat de l'Emission d'Océanes 2020

Paris, le 20 février 2015. Atari S.A. a initié une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« **OCEANE** ») à échéance 2020, rémunérées au taux de 7,5 % l'an payable *in fine*, de valeur nominale unitaire de 0,35 Euro par OCEANE et convertible sur la base d'une action pour une OCEANE; cette émission était d'un montant initial de 16 000 000,10 euros (l'« **Emission** »). Les détails de l'Emission font l'objet d'un prospectus qui a reçu le visa numéro 14-646 en date du 15 décembre 2014 complété par le visa numéro 15-035 en date du 23 janvier 2015 de l'Autorité des Marchés Financiers (le « **Prospectus** »).

Le 19 février 2015, Atari a pris connaissance du montant des souscriptions qui s'élève à un total de 5,0 millions d'Euros, se répartissant comme suit : 1,2 million d'Euros par le public, 50.000 Euros par Ker Ventures (holding personnelle de M. Frédéric Chesnais) et 3,8 millions d'Euros par California US Holdings (filiale à 100% d'Atari S.A.) par compensation avec la totalité de la créance détenue sur ATARI SA. Conformément aux dispositions du Prospectus, la moitié du produit net de l'Emission sera affectée au remboursement partiel du contrat de crédit ALDEN, le solde étant injecté dans le développement de l'activité de la Société.

A l'issue de la période de 48 heures de rétractation, le montant des souscriptions libérées en numéraire s'élève donc à 1,17 million d'Euros.

##

Plus d'information sur : www.atari.com. L'action Atari (FR0010478248 – ATA) est éligible au PEA-PME et fait partie de l'indice CAC Mid & Small.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 58 - pm@atari-sa.com

Relations investisseurs
Calyptus – Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net